

lations faites au Corps législatif par M. J. Brame, au sujet de tarifs différentiels de chemin de fer pour le transport des marchandises. M. Jules Delattre demande s'il n'y a pas lieu de rechercher dans quelle mesure les intérêts de notre localité ont pu être lésés par ces tarifs.

La Chambre décide que chacun de ses membres prendra des informations à ce sujet, pour en faire ultérieurement un rapport.

La séance est levée.

Une protestation contre l'élection qui a eu lieu dimanche, au second tour de scrutin, dans la troisième section, a été déposée entre les mains de M. le maire de la ville de Roubaix.

Aux termes de la loi municipale, c'est dans le délai d'un mois que le conseil de préfecture doit prononcer sur le cas de nullité.

Nous devons nous abstenir de répéter les commentaires qui ne manquent pas de se produire, avec plus ou moins de vraisemblance, au sujet de cette protestation.

La commission chargée de recueillir les souscriptions pour le monument que l'on doit ériger à la mémoire du regrettable Frère Eloi, prie instamment les souscripteurs de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu le vendredi 11 août à 9 heures du soir, dans le grand salon de l'Hôtel des Postiers.

Cette invitation s'adresse aussi aux anciens élèves qui n'auraient pas encore eu communication de la liste de souscription.

Tout le monde connaît la décision intervenue dans l'affaire qui avait attiré vendredi dernier une si grande affluente à l'audience de la Justice de Paix.

La cause est remise au 29 septembre prochain. Il est peu convenable, on en conviendra, de faire intervenir le premier magistrat de la cité dans une question pour la solution de laquelle il avait témoigné les dispositions les plus conciliantes.

Nous avions l'espoir de voir figurer au programme de la fête du 15 août l'inauguration de l'hôpital Napoléon. Les renseignements qui nous ont été communiqués nous prouvent que l'impatience bien légitime des souscripteurs ne pourra être satisfaite quant à présent. Plusieurs services ne sont pas complètement installés; il faut achever la salle d'entrée où doit être placé le buste de l'Empereur et disposer les tables de marbre sur lesquelles seront gravés les noms des souscripteurs. Si nos renseignements sont exacts, le procès-verbal d'inauguration doit être gravé sur une table particulière.

On croit que l'administration municipale ait dû retarder cette intéressante cérémonie.

Nous avons annoncé, d'après un renseignement inexact, que la Grande-Harmonie assisterait, suivant l'usage, à la messe de la fête des fabricants.

On nous prie de déclarer que la Grande-Harmonie n'a pas reçu l'ordre d'assister à cette cérémonie publique.

La foudre est tombée jeudi vers 1 heure du soir sur l'établissement de MM. Danset frères, à Marqu'en-Barœul. En un instant, la flamme a éclaté dans la filature et le tissage. Les dégâts sont peu importants, grâce à la promptitude des secours apportés par les ouvriers eux-mêmes avec le plus grand empressement. Six métiers à tisser seulement ont été brûlés.

COUR D'ASSISES DU NORD.

AUDIENCE DU 3 AOUT.

Pendant la nuit du 4 juin, un vol de laine fut commis dans les magasins de M. Holden, à Croix. On avait enlevé de plusieurs grosses balles 33 kil. de laine, pendant que le veilleur était absent. Le magasin était plutôt un hangar, car il n'était pas fermé à clé, et on pouvait facilement s'y introduire.

Le vol était à peine commis que la police de Roubaix arrêtait un individu au moment où il allait passer la frontière, pendant que son compagnon parvenait à s'échapper.

La police reconnut dans sa capture, un repris de justice qui ne devait depuis longtemps trouver des moyens d'existence que dans le vol.

C'était le nommé Delcourt, déjà condamné à deux ans de prison pour vol. Il dénonça aussitôt son complice, autre individu de la même trempe, F. Lyon, qu'il avait connu à la prison de Lille.

Lyon avait bien passé la frontière; mais comptant sur le silence de Delcourt, il revint à Roubaix quelques jours après. La police ne tarde pas à l'arrêter.

Ils comparurent tous les deux sous l'accusation de vol commis par plusieurs personnes la nuit dans une maison habitée par M. Leclercq défend Delcourt. M. Wattelle s'attache à faire ressortir l'in vraisemblance de la culpabilité de Lyon.

Le jury admet les circonstances atténuantes. H. Delcourt est condamné à cinq ans de prison et cinq ans de surveillance; Lyon, à cinq ans de la même peine.

LE SEXTUPLE ASSASSINAT DU FAVRIL.

Malgré les nombreuses dépendances qui l'accompagnent, c'est une maison modeste que celle de la famille de Largillière où fut commis, le 17 mars dernier, ce crime épouvantable qui afflige encore toutes les imaginations. Cette habitation est située

sur la place même du Favril et se compose d'un assemblage de bâtiments un peu bizarre. Un terrain cultivable, des prairies s'étendent derrière la maison. Une haie vive sépare, par le couloir qu'elle forme, cette habitation de la maison voisine.

Aujourd'hui les passants ne jettent plus qu'un regard de tristesse sur ces murs qui renfermaient naguère toute une famille livrée aux soins du ménage et aux travaux de la campagne. Le silence y a succédé à l'activité de la vie.

Les habitants sont encore fort émus du spectacle affreux qui s'offrit à leurs regards dans la soirée du 17 mars dernier: du sang, des cadavres partout; chaque pièce de la maison avait son corps palpitant. L'assassin semblait aussi vouloir les tuer, car il les transportait d'une place à une autre et mettait le père à côté du fils, la mère auprès de la fille. C'est un homme du Favril qui l'a vu ainsi opérer et qui n'a pas osé appeler au secours glacé par la terre.

On avait dit d'abord dans la publicité qu'aucun bruit n'avait été entendu au dehors pendant cette horrible boucherie; mais c'est une erreur. On assure que plusieurs voisins ont saisi du bruit, des cris, des gémissements: les uns ont eu peur, les autres se sont mépris croyant à une querelle d'intérieur. Avec un peu de résolution, on pouvait sauver peut-être quelques victimes, quoique l'assassin leur ait donné la mort avec une effrayante rapidité.

Un vieillard de 76 ans, connu dans la commune du Favril sous le nom du Pauvre, venait de souper au cabaret Avot, situé en face de la maison Largillière et sortait au moment même où le sextuple assassinat s'accomplissait. Un jet de lumière s'échappa de la maison Avot et éclaira un instant, par la porte de la maison Largillière, la tête de l'assassin o-cupé à jeter deux de ses victimes dans la rue; c'étaient Desirée Largillière sœur du chef de la famille et Léopoldine, sa fille, âgée de 16 ans. Le hasard servit le meurtrier: le spectateur pétrifié qui le regardait n'aperçut que son bras et son épaule: de sorte que sans les yeux de Manesse on aurait pu difficilement atteindre le coupable.

Manesse est un homme d'une assez haute stature, d'une constitution vigoureuse: ses traits accentués n'ont rien de féroce, rien de sombre: ils respirent plutôt le calme et la douceur. Il est âgé de 52 ans, et on le désignait au Favril sous le surnom du Grand Dumoulin. Il avait épousé une sœur d'Isidore Largillière.

On sait que la femme Largillière, qui a survécu à ses graves blessures, a perdu le souvenir de tout ce qui s'était passé depuis qu'elle avait ordonné à sa fille aînée d'aller éclairer son père. On dit qu'elle croit se rappeler vaguement qu'une lutte s'était engagée entre elle et son meurtrier, mais elle ne voit ce spectacle qu'à travers le voile épais que d'aussi violentes émotions ont mis sur son intelligence. Des voisins, qui sont entrés dans la maison après le départ du meurtrier, disent que la femme Largillière fut trouvée comme pelotonnée sur elle-même et auprès d'une table renversée dont un instrument contondant avait éraillé les bords, circonstances qui prouvent qu'elle avait opposé de la résistance à son meurtrier et qu'elle avait cherché à se faire un boucher de ce meuble.

Il paraîtrait que Bibiane Largillière, sa fille, avait lutté également contre son assassin; quoiqu'elle fut étendue sur le dos, on lui trouva les genoux tout maculés de terre détrempée dans le sang.

Quel a été le mobile de ces crimes? Les débats qui s'ouvrent aujourd'hui samedi nous le diront peut-être.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances:

Paris, 4 août 1865.

On assure que le prince Napoléon retirera incessamment sa démission de président de la Commission de l'Exposition universelle. S. A. I. est attendue à Paris. Elle passera, avec la princesse Clotilde une partie du mois de septembre à la terre de Fraingis.

Abd-el-Kader est attendu à Paris demain, venant de Londres. L'ex-emir assistera, dit-on, lundi à la distribution des prix du grand Concours.

L'Empereur, écrit-on de Plombières a commencé ses excursions projetées dans l'extrême banlieue de la ville. Après la visite des lacs, S. M. entreprendra une excursion à Gérard mer et sur les sites environnants des Vosges. Le retour de l'Empereur à Paris aura lieu du 10 au 12 août. On croit toujours que S. M. assistera à Paris à la célébration de la fête nationale.

S. M. L'Impératrice est attendue samedi à Compiègne; elle se propose d'assister à l'inauguration du château de Pierrefond, restauré d'après ses ordres par M. Viollet-Leduc.

L'Académie française a tenu jeudi sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Sainte-Beuve. Une affluente considérable se pressait dans l'enceinte du palais de l'Institut. La séance a été ouverte par le rapport du secrétaire perpétuel sur les concours.

Le *Moniteur du soir* dément le bruit relatif à une brochure de M. de Persigny sur les élections municipales.

Aujourd'hui a eu lieu la distribution des prix, du conservatoire de musique et de déclamation, sous la présidence du maréchal Vaillant.

On annonce comme certaine la nomination de M. Thouvenel comme grand référendaire du Sénat.

M. Rouher prolonge son séjour en Allemagne. C'est pour cela que l'intérieur du ministère d'Etat est confié au maréchal Vaillant.

La reine d'Angleterre doit quitter Woolwich le 7 août. Elle débarquera à Anvers et ira à Bruxelles où elle verra le roi Léopold. S. M. se rendra à Cobourg pour assister à l'inauguration du monument élevé à la mémoire du prince Albert.

En vertu des usages constitutionnels de l'Angleterre la Reine sera accompagnée par le comte de Granville, durant son voyage sur le continent.

On sait que M. Duruy prononcera un discours à la distribution des prix du Grand Concours. Si ce qu'on rapporte est exact, plusieurs collègues de l'honorable ministre lui auraient demandé des explications préventives au sujet de cette harangue, qui traitera, dit-on, de l'instruction primaire gratuite et obligatoire. M. Duruy aurait courtoisement décliné la démarche faite auprès de lui.

Après le rapport du secrétaire perpétuel sur les concours, M. Saint-Marc Girardin a donné lecture d'un remarquable travail intitulé: *De l'apologue et de la parabole dans l'antiquité*. M. Sainte-Beuve a ensuite proclamé les prix de vertu.

On parle d'une riche trouvaille que vient de faire un marchand de curiosités de la rue de Grenelle. Il s'agirait de 47 lettres inconnues, écrites et signées du cardinal Richelieu, trouvées dans le double fond à secret d'un de ces meubles de l'époque Louis XIII, appelés cabinets. Six de ces lettres seraient adressées à Marion de Lorme, par l'illustre homme d'Etat.

Pour toute la correspondance: J. Reboux.

JURISPRUDENCE COMMERCIALE. — Une question assez importante divise le tribunal civil et le tribunal de commerce de la Seine. Dans les usages des négociants la lettre par laquelle une Compagnie de chemin de fer annonce l'arrivée de marchandises, constitue un véritable titre sur lequel le destinataire, ainsi informé officiellement, peut vendre l'expédition avant son arrivée. Régulièrement la transmission de propriété de marchandises en cours d'expédition ne doit avoir lieu que sur factures, connaissements et lettres de voiture signées par l'expéditeur: l'avis de l'arrivée en gare, qui n'a rien que de facultatif et n'émane en aucune façon de l'expéditeur, ne rentre pas dans l'énumération donnée par l'article 576 du Code de commerce, des titres sur lesquels des marchandises expédiées peuvent être vendues. Nous croyons donc que, tout répandu qu'est l'usage de considérer la lettre d'avis comme un véritable titre, cet usage est abusif et expose les commerçants à de sérieux dangers. Le premier de tous c'est de se trouver dans la situation la plus fautive en cas de faillite des vendeurs.

Les marchandises expédiées à un failli peuvent, d'après le Code de commerce, être revendiquées par l'expéditeur tant qu'elles ne sont point arrivées dans les magasins du destinataire ou tant que le failli destinataire n'en a pas effectué la vente sans fraude, sur factures et lettres de voiture. Accepter comme un titre de propriété de l'expéditeur, c'est courir le risque d'être forcé de restituer ce que l'on a voulu acheter. La jurisprudence des Cours impériales est fixée sur ce point et nous signalons comme y étant conforme un jugement du tribunal de la Seine, rapporté dans le *Droit* du 27 juin.

Malgré ces avertissements, souvent répétés, les commerçants, pressés de réaliser des opérations fructueuses, des marchés ou des ventes, se croient définitivement propriétaires, par cela seul que l'objet par eux acheté ne circule plus sur une voie ferrée et est arrivée dans la gare de la ville qu'ils habitent: ils oublient qu'en cas de faillite l'appropriation effectuée, la détention réelle, le seul transport dans les magasins de l'acheteur ou de ses commissionnaires peut arrêter les réclamations de la masse dépossédée. Sans cette sage provision il serait trop difficile aux faillites de dissimuler leur actif.

Malheureusement le préjugé que nous combattons a été encouragé par quelques décisions de la juridiction consulaire, et il est très à souhaiter que sur ce point l'unité d'interprétation s'effectue le plus rapidement possible. C'est évidemment le système suivi par le tribunal civil qui doit prévaloir.

FAITS DIVERS.

Un nouveau contre-temps est survenu au câble transatlantique. Les communications ont cessé entre le *Great Eastern* et *Valentia* hier soir.

L'opération terrestre entre l'Amérique septentrionale et la Russie se continue plus favorablement. Il est à croire que le télégraphique intercontinental fonctionnera de ce côté plus tôt et d'une manière plus durable que par la voie maritime.

Le *Dritto* dit qu'un M. de Monzetti vient d'inventer un nouvel appareil télégraphique, au moyen duquel le son serait transmis à toutes les distances imaginables. Un négociant de la Cité de Londres pourrait, assis tranquillement à son bureau, traiter de vive voix une affaire d'opium ou de coton avec un de ses correspondants indiens de Bombay, absolument comme si les deux interlocuteurs se trouvaient dans le même cabinet.

L'appareil de M. Monzetti paraît bien surprenant; mais nous sommes dans un

siècle où les plus incroyables ne doivent s'étonner de rien, soit dans le monde scientifique, soit dans l'ordre moral.

La souscription au capital de garantie pour l'Exposition universelle de 1867 a été close le 20 juillet. Le chiffre total des souscriptions s'élève à 10,297,000 fr.

Nous lisons dans le *Bulletin administratif* du ministère de l'instruction publique:

« Quelques personnes ont cru à tort que la préparation aux écoles spéciales du gouvernement ne se ferait plus désormais que dans un seul lycée de Paris. Tous les lycées de la capitale conservent l'enseignement complet des sciences et des lettres, et pourront, continuer, comme par le passé, à préparer leurs élèves à toutes les écoles; mais il est vrai qu'au lycée de St-Louis sera constituée la préparation toute spéciale que la circulaire du 15 juin (Bull. 68) annonçait. »

Nous lisons dans la *Revue de Saint-Pons* (Hérault):

Dans nos campagnes, on a l'habitude d'entasser les bêtes à laine dans les bergeries et d'y laisser pénétrer le moins d'air possible, par ce motif que le gaz qui se dégage et qui n'a pas d'issue nourrit la laine et lui donne de la couleur.

Est-ce à cette cause ou à l'incurie du berger qu'il faut attribuer la mort par asphyxie de 239 moutons, survenue, il y a quelques jours, dans la bergerie du domaine de Chapertis? Le troupeau se composait d'environ 350 bêtes à laine; rentrées le soir bien portantes du pâturage, il n'en demeurait plus qu'une centaine de valides le lendemain matin; tout le reste avait péri. Le besoin d'air respirable se faisait tellement sentir que plus de soixante moutons étaient entassés les uns sur les autres, chacun ayant voulu atteindre une petite lucarne pour y aspirer un peu de cet air qui leur manquait.

Quand on pénétra le lendemain dans la bergerie, la décomposition était déjà trop avancée pour qu'il fût possible de dépouiller les corps morts de leur peau, afin de l'utiliser. Les 239 moutons furent transportés dans un champ du voisinage. On les entoura et on les recouvrit de feuilles sèches et de branchages. Puis le feu fut mis à ce bûcher improvisé, et il ne resta bientôt plus de l'immense holocauste que quelques débris informes et des ossements à demi calcinés, qu'on se hâta d'enfouir dans une fosse ouverte pour les recevoir.

Puisse ce regrettable événement rendre nos métayers plus circonspects à l'avenir!

On lit dans l'*Akhbar* du 27 juillet: Alger peut s'enorgueillir de renfermer depuis aujourd'hui dans ses murs une bachelière ès-lettres. Mlle R..., qui se préparait assidûment à l'examen du baccalauréat, l'a passé hier matin 26 avec un succès complet.

On nous assure que Mlle R... va suivre les cours de l'Ecole de médecine, et qu'elle a l'intention d'exercer plus tard la profession de médecin.

La betterave rapée peut être très-avantageusement employée à la guérison d'une blessure. En voici un exemple: Une jeune fille, étant à la campagne, marcha sur un clou rouille qui perça son soulier et lui entra dans le pied. Elle souffrait horriblement et l'inflammation devint considérable. Une personne présente prit une betterave, la lava bien, la râpa finement et l'appliqua sur la blessure, où elle fut maintenue par un bandage. Quelques instants après, un mieux sensible se faisait sentir, la douleur devint peu à peu supportable, et bientôt toute inflammation disparut. On continua le pansement et l'application de la betterave rapée sur la plaie, et en peu de temps la guérison fut complète.

Une correspondance de Bombay contient de curieux détails sur l'extension de la fortune dans les Indes anglaises. L'exportation du coton indien, qui en 1861 ne dépassait pas 7 millions de livres sterling, s'est élevée jusqu'à 60 millions en 1864, par suite de la crise américaine. Il ne faut pas oublier que de récents désastres ont été la conséquence de cette subite richesse, mais elle n'en est pas moins intéressante à étudier dans ses diverses manifestations intimes.

Des Hindous qui n'étaient ni y a un an, que de petits rentiers ou de misérables boutiquiers, sont aujourd'hui millionnaires. L'exemple le plus frappant de ces coups de fortune est celui d'un Indien nommé Preinchood-Royand, récemment encore commis inférieur dans une maison anglaise aux appointements de 30 livres sterling. Il a amassé une fortune de 2 millions de liv. stg.

Les paysans se sont enrichis dans les mêmes proportions, et le cotonnier a possédé merveilleusement sur le territoire jadis inculte de la présidence de Bombay. Ces gens se passent des fantaisies les plus étranges. Les uns achètent de magnifiques bœufs qu'ils payent cinq fois leur valeur; un autre se donne des chevaux. On en cite un (et je crois l'anecdote authentique) qui n'a pas trouvé de meilleur moyen de faire briller sa fortune que de cercler d'argent les roues de sa charette. Les choses en sont venues au point que, dans une procession religieuse, un digne fermier a imaginé de déployer sa magnificence en faisant porter devant lui des perches auxquelles étaient suspendus d'énormes sacs remplis de roupies.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 août 1865.

Le marché est calme au début. Les spéculateurs paraissent fort indécis. La rente fait 67,75 et le Mobilier 732,50, mais bientôt le marché s'anime et des demandes suivies font progresser rapidement la rente et le mobilier. Celle-ci atteint 68,17 1/2 et celui-là 750. Les vendeurs

de mobilier qui ne se sont pas encore liquidés ont à payer un fort dépot, qui va un moment jusqu'à 20 francs. Les autres valeurs sont fermes mais assez calmes. L'Italien varie de 65 à 65,10. Il y a un peu de réaction en clôture par suite de l'élevation de l'escompte à Londres accompagnée de 1/4 de baisse sur les consolidés anglais. La rente finit à 67,97 1/2 et le Mobilier à 745 en liquidation et 757,50 au comptant. L'Espagnol est à 465. Parmi les chemins l'Orléans atteint 842,50 et le Nord 4.062,50. Le Nord d'Espagne est à 186,25; l'emprunt mexicain a repris à 47,1/4. Les Transatlantiques restent à 515 et les actions de la Cie immobilière à 508,75.

Cours moyen du comptant: 3 0/0 67,87 1/2 4 1/2 97,25

Banque de France 3,600.

Paris 4 août 1865.

Le marché est d'abord assez agité. La rente fait 68 fr. et le Mobilier 747,50. Les affaires se suivent ensuite assez calmes.

Cependant les offres dominent et les cours s'affaiblissent graduellement. Les consolidés anglais, qui avaient gagné 1/8 à la première cote la reperdent à la deuxième.

En clôture, toutes les valeurs sont offertes. La rente finit à son cours le plus bas 67,85 après avoir repris un moment à 68,02 1/2. Le Mobilier reste à terme et à 750 au comptant. L'Espagnol a faibli de 465 à 460.

Les chemins français sont bien tenus. L'Orléans reste à 842,50; le Nord à 4060; Lyon à 851,25; le Midi à 565 et l'Ouest après avoir fléchi un moment à 402,50. Les Lombards restent également en baisse à 475. Le Saragosse finit à 313,75. et le Nord d'Espagne à 190. Le Mexicain a varié de 47,1/4 à 47. Le comptoir d'escompte est à 943,75. Les Transatlantiques restent à 513,75 et les actions de la Cie immobilière à 507,50.

Cours moyen du comptant: 3 0/0, 67,92 1/2. — 4 1/2 0/0 97.

Banque de France 3,600.

Crédit foncier 1252,50.

DI RECTO N GÉNÉ LE DES POSTES

BUREAU DE ROUBAIX.

heures des levées de boîtes supplémentaires

	Rue Fosse-aux-Chênes.	Place de la Liberté.	Rue du Pays.
1 ^{re} levée	8 ^h 10 mat.	8 ^h 20 mat.	8 ^h 30 mat.
2 ^{re} levée	10 50 mat.	11 » mat.	11 10 mat.
3 ^{re} levée	1 25 soir.	1 25 soir.	1 45 soir.
4 ^{re} levée	5 30 soir.	5 40 soir.	5 50 soir.
5 ^e levée	7 45 soir.	7 55 soir.	8 05 soir.

	Rue Neuve.	Rue St-Georges.	Gare.
1 ^{re} levée	8 ^h 35 mat.	8 ^h 40 mat.	8 ^h 50 mat.
2 ^{re} levée	11 15 mat.	11 25 mat.	11 35 mat.
3 ^{re} levée	1 50 soir.	1 55 soir.	2 05 soir.
4 ^{re} levée	5 5 soir.	6 » soir.	6 10 soir.
5 ^e levée	8 10 soir.	8 15 soir.	8 25 soir.

Si la contrefaçon est un fléau pour les inventeurs, elle est encore bien plus funeste aux consommateurs, surtout en parfumerie. Vous croyez avoir acheté un vinaigre renommé, une pommade bienfaisante, une eau de toilette merveilleuse, et vous en attendez l'effet; vaine attente! vous avez mis la main sur un produit imité, vous vous estimez encore heureux s'il n'est pas nuisible. Les compositions de CHALMIN ont été et seront souvent contrefaites, précisément parce qu'elles sont en vogue depuis longtemps. Afin de n'être pas trompé, il faut s'adresser pour l'*Eau tonique* chez M. Faques, seul dépositaire dans notre ville.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

Les personnes qui emploient l'intermédiaire de la *Gazette des Abonnés* pour renouveler leurs abonnements aux différents journaux de Paris, sont priées d'envoyer leurs demandes et mandats à M. Emile Pauchet, 14, rue Grange-Batelière, M. de Villemessant n'ayant conservé aucun intérêt dans la *Gazette des Abonnés*.

AVIS

Vente au prix de facture D'UN GRAND CHOIX DE

PAPIERS PEINTS

fins, mi-fins et ordinaires, chênes, Agathes et marbres, rue de la Fosse-aux-Chênes, 22.

Tous les Roubaisiens voudront voir le Phénomène vivant

qui fait l'admiration de la ville de Tourcoing L'ENFANT VIVANT à 2 corps et à 5 jambes

Cette petite fille, âgée de 4 ans, a 2 corps depuis la ceinture jusqu'aux extrémités inférieures, 3 jambes de même dimension et la naissance d'une quatrième. Sa beauté, sa santé, sa bonne constitution, son intelligence supérieure en font un phénomène des plus remarquables.

La loge est située sur le nouveau Champ de Foire de Tourcoing (près l'hôtel de ville).

3464